

COMPTRE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

**SÉANCE DU 9 juin 2021**

**Présents :**

Roland LEPUISSANT, Sylvain LHOTELLIER, Maryline MARTIN, Jérôme SEIGNEURIE, Olivier BRAULT, Nicole JOUIN, Sabrina POISSON, Delphine BATAILLE, Maxence CALAIS, Edouard DANGUY, Léonard GAILLARDON,

**Excusé :** Gérard TAPIN qui a donné procuration à Roland LEPUISSANT

**Absents :** Anne HEBERT, Karine LEROY, Benjamin HUE,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné Léonard GAILLARDON secrétaire de séance.

-----  
**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2021.**  
-----

En l'absence de Madame le Maire le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire Monsieur Roland LEPUISSANT préside la séance.

**VENTE TRACTO PELLE**

*Délibération n° 2021/06/01*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire présente aux Conseillers Municipaux la proposition d'achat de Monsieur LECHIPPEY David garage de l'Embranchement à Monfiquet pour le tracto pelle Komatsu (actif inventaire MAT-2010-3) pour un montant de 15 000€ TTC.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la cession du tracto pelle et la proposition d'achat de Monsieur LECHIPPEY David garage de l'Embranchement à Monfiquet pour 15 000€ TTC.**

**ACQUISITION TRACTO PELLE**

*Délibération n° 2021/06/02*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire présente aux Conseillers Municipaux la possibilité d'achat du tracto pelle de la communauté de communes COCM pour un montant de 20 000 €

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'achat du tracto pelle de la CCCOCM pour le montant de 20 000€, autorise Madame le Maire à signer le bon d'achat et toutes pièces nécessaires à l'acquisition du matériel et à mandater la dépense.**

**REPARATIONS DU NOUVEAU TRACTO PELLE**

*Délibération n° 2021/06/03*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire propose aux Conseillers Municipaux d'inscrire en investissement les réparations à hauteur de 8 000€ indispensables à la bonne utilisation du tracto pelle provenant de la communauté de communes COCM.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte que ces réparations soient inscrites dans la section d'investissement (avec l'acquisition du tracto pelle) de la commune et autorise les écritures comptables s'y rapportant.**

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL**

*Délibération n° 2021/06/04*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire demande d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget principal de l'exercice 2021 afin de pouvoir régler les investissements liés à l'achat et aux travaux du tracto pelle lors de l'établissement du budget primitif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative sur le budget communal suivante :**

**Section investissement :**

<u>Opération 41 matériel et mobilier divers</u>		
Article 2182 (matériel de transport)	dépenses	+ 28 000€
 <u>Afin d'équilibrer la section d'investissement :</u>		
1641 emprunts	recettes	+ 28 000€

**LOGEMENT COMMUNAL 4 RUE DU PORT**

*Délibération n° 2021/06/05*

Monsieur le 1er Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que Madame Fanny LE HOUSSEL a demandé le 31 mars 2021 la résiliation du bail du logement communal 4 rue du port au 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **accepte** cette résiliation au 1<sup>er</sup> juin 2021
- **autorise** l'établissement d'un nouveau bail si une demande était faite pour la location de ce logement, fixe le montant du loyer mensuel à 405€ et autorise le Maire à signer le bail.

**LOGEMENT COMMUNAL 4 rue du PORT**

*Délibération n° 2021/06/06*

Monsieur le 1er Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal de la demande de logement faite par Monsieur Félix JOURDAN.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de lui attribuer le logement 4 rue du port, fixe le loyer mensuel à 405€ et autorise le Maire à signer le bail qui prendra effet au 7 juin 2021.**

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Prochain conseil municipal le 6 juillet 2021

VU, pour être affiché le 11 juin 2021 conformément au  
Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire



Roland LEPUISSANT

-----  
Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.